



**Stein Monast** S.E.N.C.R.L. AVOCATS

70, rue Dalhousie  
Bureau 300  
Québec (Québec) G1K 4B2  
CANADA

Téléphone : 418.529.6531  
Télécopieur : 418.523.5391

www.steinmonast.ca

Québec, le 27 novembre 2007

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
2008-2017 du Distributeur  
Votre référence : R-3648-2007

---

Chère Consoeur,

Nous vous transmettons la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ dans le dossier mentionné ci-haut.

Copie de la présente est adressée par courriel à Me Yves Fréchette (Hydro-Québec). Huit exemplaires vous sont transmis ce jour par courrier.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, nos cordiales salutations.

**Stein Monast s.e.n.c.r.l..**



PIERRE PELLETIER

PP/lm  
c.c. Hydro-Québec – Me Yves Fréchette

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-3648-2007

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT 2008-2017 DU  
DISTRIBUTEUR

---

HYDRO-QUÉBEC  
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ  
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC  
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

---

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE  
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts de trente-trois (33) importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.

**B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :**

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries papetières.
5. Le CIFQ regroupe une trentaine d'entreprises manufacturières représentant plus de 97% de la production de pâtes et papiers et plus de la moitié de la production de bois de sciage au Québec.
6. L'industrie papetière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présentes dans toutes les régions, les papetières assurent plus de 34 000 emplois en usine et quelque 10 000 emplois en forêt. De plus, environ 120 000 emplois indirects sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, cette dynamique entraîne des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises achètent environ 12% de la production d'Hydro-Québec. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis.
9. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

**C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :**

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont un intérêt évident à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement du plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui, pour la plupart, sont de gros clients industriels qui souscrivent au tarif « L ».
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.

- 
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

**II. CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :**

14. Les intervenants entendent produire des analyses portant sur divers aspects de la demande du Distributeur et notamment les suivants :
- i. La prévision de la demande sur l'étendue du plan avec ses aléas;
  - ii. Les approvisionnements long terme et court terme. Notamment, la place des différents produits (contrats court terme, long terme, les besoins de puissance, la place de l'interruptible, de l'éolien, etc.) ;
  - iii. La minimisation des coûts d'approvisionnement et les différentes modalités financières entourant les achats d'électricité et de puissance ;
  - iv. La stratégie d'approvisionnement (dépendance aux marchés de court terme, profondeur de ceux-ci, etc.).

**III. BUDGET:**

15. L'AQCIE et le CIFQ présenteront leur budget ultérieurement.

**IV. TRADUCTION**

16. Les intervenants ne prévoient pas de frais de traduction pour le moment.

**V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS**

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

**Me Pierre Pelletier**

**Stein Monast s.e.n.c.r.l.**

70, rue Dalhousie, bureau 300

Québec (Québec) **G1K 4B2**

Téléphone : (418) 640-4431

Télécopie : (418) 523-5391

Courrier électronique : [pierre.pelletier@steinmonast.ca](mailto:pierre.pelletier@steinmonast.ca)

---

**POUR CES MOTIFS, NOUS DEMANDONS À LA RÉGIE DE :**

**ACCUEILLIR** la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ;

**RÉSERVER** le droit de l'AQCIE et du CIFQ de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Québec, le 27 novembre 2007



**Stein Monast s.e.n.c.r.l.**

Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ